

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mercredi 27 novembre 2024 à compter de 17 h 50 à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents :

Madame Jocelyne Lyrette
Madame Cheryl Sage Christensen
Monsieur Roch Carpentier

Mairesse de la municipalité de Grand-Remous
Mairesse de la municipalité du Lac-Sainte-Marie
Maire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la -
Gatineau

Sont également présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Joanie Courchaine, directrice générale, madame Carolane Saumur Belley, directrice générale adjointe et gestionnaire de projet, madame Kelly-Ann Gagnon, Greffière et des employés de la MRC.

Ouverture de la séance

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette déclare la séance ouverte à 17 h 50.

2024-CA-077

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 27 novembre 2024

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-CA-078

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2024

Madame la conseillère Cheryl Sage Christensen, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 22 octobre 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-CA-079

Octroi de financement – 4 950\$ à même le Fonds Expert-Conseil – Dossier 23-079, sous conditions

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par madame la conseillère Cheryl Sage Christensen, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'allouer un montant de 4 950\$ à même le Fonds Expert Conseil au dossier 23-079, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 4 novembre 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-080

Octroi de financement – 180\$ à même le Fonds Expert-Conseil – Dossier 24-078, sous conditions

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'allouer un montant de 180\$ à même le Fonds Expert Conseil au dossier 24-078, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 4 novembre 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-081

Modification à la politique du Fonds Expert-Conseil

Madame la conseillère Cheryl Sage Christensen, appuyée par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de modifier la politique du Fonds Expert-Conseil et d'y apporter les modifications tel que recommandé et présenté par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 4 novembre 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-082

Moratoire accordé, dossier 22-002, sous conditions

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'accorder un moratoire sur le prêt et intérêt pour la prochaine année au dossier 22-002, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 4 novembre 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-083

Moratoire accordé, dossier 23-092, sous conditions

Madame la conseillère Cheryl Sage Christensen, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'accorder un moratoire sur le prêt et intérêt pour la prochaine année au dossier 23-092, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 4 novembre 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-084

Moratoire accordé, dossier 23-094, sous conditions

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'accorder un moratoire sur le prêt et intérêt pour la prochaine année au dossier 23-094, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 4 novembre 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-085

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu de clore la présente séance à 17 h 50.

ADOPTÉE

Chantal Lamarche
Préfète

Joanie Courchaine
Directrice générale
Greffière trésorière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.